

n°57 / janvier 2015

SAÔNE

VOTRE COMMUNE



7

rencontre sportive à
HECKENDALHEIM

8

prévention
SÉCURITÉ

10

11 novembre
**COMMÉMORATIONS
& MÉDAILLÉS**

Sommaire

MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES	3
VOYAGE DES SENIORS	4
radar	4
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE	5
médiathèque	5
SENTIER PÉDESTRE	6
départs à l'amicale	6
NOËL	6
rencontre sportive à HECKENDALHEIM	7
prévention-sécurité	8
11 novembre	10
parcours de CITOYENNETÉ	12
correspondant défense	14
ÉTAT CIVIL	15
conseil municipal comptes rendus	16
LES DERNIERS INSTANTS D'UN POILU	22
CALENDRIER DES COLLECTES DE DÉCHETS	23

“ Le mot du maire ”



Yoran DELARUE > Maire de Saône

*Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,
Chers amies, Chers amis,*

2014 vient de se terminer, année durant laquelle: Andrée, François, René, Geneviève, Milta, Jeanne, Nicole, Robert, Bernard, Simone, Albert, Georges, Frédéric, Maurice, Odile, Hippolyte, Fabrice, Jean-louis, Jeanne, Gilles, Joseph, Georgette, nous ont malheureusement quitté, qu'il me soit permis de les saluer encore une fois, ainsi que leurs proches, mais année aussi qui a vu l'arrivée de: Louis, Thais, Ysée, Gabin, Giulia, Côme, June, Paul, Gianni, Cristiana, Raphaël, Emmanuel, Selin, Nathan, Audrick, Faustine, Sana, Mahé, Zoé, Nolhan, Milo, Lucas, Ely, Mérida, Alicia, Alexis, Lucas, Léonce, Camille, Axel, Amélia, Raphaël; qu'il me soit permis de leur souhaiter une longue et heureuse vie!

Bienvenue 2015!

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour la 1^{re} fois à l'occasion de cette nouvelle année, et j'avoue en éprouver une certaine fierté, non pas une fierté égoïste, mais une fierté partagée avec vos élu(e)s d'avoir démarré une aventure exceptionnelle pour laquelle vous nous avez accordé votre confiance. Certes l'exercice est difficile, demande de l'investissement, demande de la patience, demande du don de soi... pour autant, l'année écoulée a vu se confirmer le succès d'un certain nombre d'opérations, lancées de manière pragmatique, apportant un service appréciable et de qualité. Mais restons humbles car le chemin à parcourir est encore long!

Nous sommes conscients des importants défis qui se profilent au cours des prochains mois pour notre village. L'avenir immédiat ne s'annonce pas prometteur, avec en particulier le retrait des engagements de l'État en ce qui concerne les collectivités locales. Néanmoins, j'espère que cette année sera une belle année car je crois en nos valeurs, en vos valeurs.

Nous avons des idées, des projets: ce sera un réel plaisir que de les partager avec vous.

Nous avons un village riche, non pas riche de dollars, d'euros,...mais riche d'un formidable monde associatif: l'Amicale et ses diverses activités, l'école de musique, les nombreux clubs sportifs...; riche de ses animations dont le retentissement a largement dépassé nos frontières communales: Saonorités, la Diagonale... riche de ses infrastructures enviées: plateau sportif, médiathèque...; riche de son Marais, riche de son plateau où il fait bon vivre, riche de ses habitants.

Alors pour cette année 2015, je vous souhaite le bonheur et la joie, je vous souhaite la réussite, je vous souhaite le rire, je vous souhaite la santé, je vous souhaite l'amitié et l'espérance, et particulièrement je vous souhaite d'être tous présents pour se « la souhaiter » en 2016!

Yoran Delarue

Mise en place des rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires ont nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation, pour la prise en charge des enfants durant le Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) de 15 h 30 à 16 h 30.

Cette prise en charge qui a débuté à la rentrée scolaire 2014, est le résultat du travail mené conjointement avec les enseignants, les responsables des parents d'élèves et les membres de la commission Vie Scolaire et Culturelle.

Après une première phase d'organisation réussie par les animateurs du périscolaire, nous remercions, à présent, l'engagement pris par quelques associations sportives de Saône, afin de diversifier les activités proposées à nos enfants lors des TAP.

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, il est maintenant proposé aux enfants, en plus des activités mises en place par les animateurs du périscolaire, des activités sportives permettant de leur faire découvrir la richesse du monde associatif saônois.

Aujourd'hui, des séances de judo, hand-ball et tir à l'arc, sont organisées pour les enfants de l'élémentaire.

Néanmoins le travail continue et nous espérons prochainement que d'autres associations sportives ou culturelles s'engageront à leur tour pour faire découvrir aux enfants leurs activités.

Nous souhaitons également permettre, le plus rapidement, aux enfants de choisir leur activité.

Les associations nous ont déjà fait part de leur ressenti, positif à l'instar des " Archers du Plateau " :

« Transmettre notre passion pour ce sport olympique et surtout les valeurs qu'il véhicule, c'est l'engagement que tiennent " Les Archers du Plateau " tous les mardis avec les élèves des CM1 et CM2 dans le cadre des Temps d'Activité Péri éducatives.

Au vu de leur enthousiasme et de leurs résultats, les élèves adhèrent parfaitement aux exigences du tir à l'arc qui sont maîtrise de soi, concentration, précision ... »

*Les Archers du Plateau
Cyril Marechal, Valérie Courcier*



Voyage Des Seniors



La 5^e édition du voyage annuel des Seniors s'est déroulée du 20 au 27 septembre 2014. Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques-Vacances), ce séjour a permis à 53 personnes de se retrouver dans une ambiance amicale au Pradet, joli village provençal du Var.

Les participants ont bénéficié d'une météo clémente et ont pu visiter le village fortifié du Castellet, la Pinède de La Bayette, et ont particulièrement apprécié leur après-midi à Bormes-les-Mimosas ainsi que la sortie à la Presqu'île de Giens.

De l'avis général, cette semaine fut très agréable et, détail non négligeable, la table y était excellente ! La journée à Marseille en milieu de semaine a d'ailleurs permis à certains de découvrir la célèbre bouillabaisse locale...

Une réunion a eu lieu le 13 novembre afin de recueillir les commentaires et les souhaits de tous pour l'an prochain. Un diaporama-photos de leur séjour et le verre de l'amitié furent encore une fois l'occasion d'échanges fort sympathiques.

La destination 2015 n'est à ce jour pas encore arrêtée, mais il y a tout lieu d'espérer qu'elle séduira le plus grand nombre. Nous nous employons dès maintenant à en faire une réussite.

Antoinette Le Bras

RaDar

Bilan du radar pédagogique, rue de l'Étoile. Du 10/06/2014 au 20/11/2014.

Nombre de véhicules	131 483
Nombre de véhicules sup. à 50 km/h	39 999
Nombre de véhicules par jour	802
Vitesse moyenne	46 km/h
Vitesse maximum	107 km/h
V30	42 km/h
V50	46 km/h
V85	54 km/h

V30 : 70 % des usagers dépassent la vitesse de 42 km/h
V50 : 50 % des usagers dépassent la vitesse de 46 km/h
V85 : 15 % des usagers dépassent la vitesse de 54 km/h

Conclusion : On s'aperçoit que 30.42 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 0.45 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

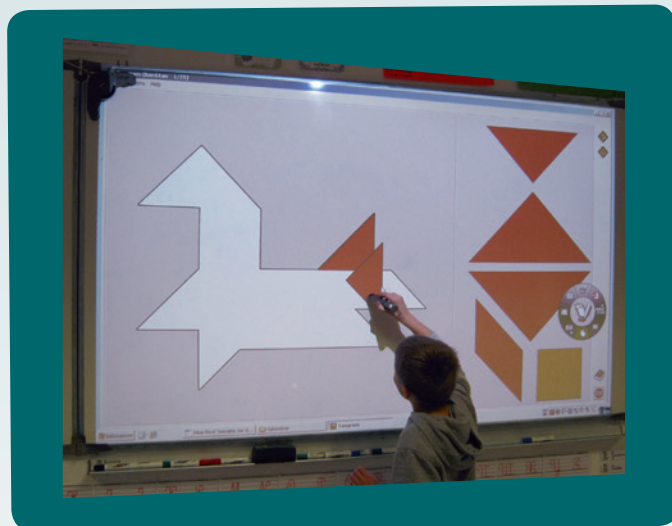
L'école élémentaire à l'ère du numérique

Toutes les classes de l'école élémentaire viennent d'être équipées d'un vidéoprojecteur. Il permettra de projeter tout ce qui peut être diffusé sur un ordinateur, textes, images, vidéos... Cinq tableaux numériques interactifs complètent cet équipement.

Ces TNI mobiles transforment le tableau blanc de la classe en écran d'ordinateur par un stylet qui remplace la souris. Le TNI favorise l'interactivité entre professeur et élèves, suscite la curiosité des enfants et rend les enseignements plus stimulants.

Le service informatique de la Communauté d'Agglomération a mis à disposition des ordinateurs portables d'occasion pour que ce projet soit opérationnel rapidement.

Michel Guyon



médiathèque

La médiathèque, après réaménagement, a accueilli le samedi 6 décembre 2014, son premier café-lecture.

Par ces moments conviviaux, les responsables espèrent faire découvrir ou redécouvrir aux citoyens, l'envie de lire, les nouveautés qui enrichissent l'existant et les projets qui, je l'espère, seront menés à bien au cours de l'année 2015. Un tout nouveau canapé pourra vous accueillir tous les samedis matin, adhérents et non-adhérents, pour ce café lecture.

Un accent tout particulier sera mis sur le choix des livres nouveaux, portant sur la diversité des thèmes pour toucher tous les publics. Le rayon bandes dessinées sera enrichi par des nouveautés et des mangas.

Des projets intergénérationnels ainsi que des aides à la lecture pour les personnes à mobilité réduite seront mis en place.

Des concours de dessins et d'écriture pour présenter notre village et ses environs seront aussi prévus.

Nous comptons sur votre dynamisme et vos idées pour faire évoluer encore ce lieu de culture et d'échanges.

Luc Bandelier



Création D'un sentier pédestre

Dans le cadre du « Saôn'à pattes », un sentier pédestre a été créé entre le lotissement des Musiciens et le lotissement du Goupil.

Les bénévoles de cette association ont œuvré le samedi 29 novembre au matin pour permettre l'empierrement d'un passage, afin que les écoliers descendant au groupe scolaire aient les pieds au sec.

L'association remercie la maison de retraite Alexis Marquiset pour l'autorisation de rénovation qui leur a été donnée ainsi que le groupe Climent qui leur a effectué gracieusement le décapage et fourni le gravier.



des Départs à l'amicale

Le 23 novembre, l'Amicale s'est réunie pour sa cinquantième assemblée générale.

Ce moment d'échanges très privilégiés entre les membres du comité et les adhérents a connu un grand succès. Le comité, composé d'une quinzaine de personnes a vu cette année un renouvellement important de ses membres.

Jérôme Poirson, après avoir contribué à la création de l'École de Musique du Plateau, a rejoint le comité de cette association. Yoran Delarue a quitté la Diagonale du Doubs, pour des fonctions municipales. Claude Vernotte, fidèle rédactrice en chef du journal *L'amicale*, a souhaité prendre du recul. Le trésorier depuis 20 ans, Claude Bernard, aspire à une retraite bien méritée. Quant au président, Pascal Meuterlos, il quitte l'Amicale après 16 années de présence au comité.

L'équipe en place est bien armée pour trouver **des remplaçants** de qualité en son sein.



Noël

Pour Noël, une belle réalisation des employés communaux vous accueille au rond-point d'Heckendalheim.



RenContre sportive à HeckenDalheim

Le week-end des 27 et 28 septembre 2014, sous l'impulsion du comité de jumelage, une délégation saônoise s'est rendue à Heckendalheim, notre commune jumelle allemande. Ce fut l'occasion pour nos municipalités nouvellement élues de se rencontrer. Monsieur le maire, Yoran Delarue, a pu faire connaissance avec le maire de Madelbachtahl, M. Gerd Tussing, ainsi qu'avec le représentant local de la commune d'Heckendalheim, M. Andreas Gress, qui a succédé à M. Stolz.

Après un accueil très chaleureux dans les anciennes écuries de M. Stolz, nous avons visité différents sites remarquables du village: un jardin pédagogique, l'église, ainsi que des reliques de la ligne Siegfried qui traversa Heckendalheim.

Dans la soirée, toute la délégation s'est retrouvée à la salle des fêtes où nous attendaient de nombreux habitants et amis allemands pour partager le dîner. Après le discours d'accueil de M. Tussing, qui a souligné l'intérêt qu'il portait aux activités de jumelage entre nos deux communes, M. Delarue s'est exprimé pour souligner son intention de maintenir et développer les liens qui nous unissent. M. le maire a remis à M. Tussing ainsi qu'à M. Gress, un maillot de cycliste, la tenue des cyclos du Marais aux couleurs de la commune de Saône, en les invitant à participer à la prochaine 3D.

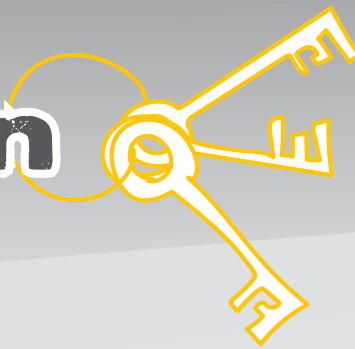
Mais l'objectif principal de ce week-end était la «**HEGGES-TORZELAUF**», une course d'obstacles organisée par la commune hôte. Le défi avait été lancé par M. Stolz lors de la journée de l'Europe, à Saône le 17 mai. **M. le maire et Patrick Freyermuth**, président du comité de jumelage, l'ont relevé. Ils ont participé aux 14 km de course. Le parcours était jalonné d'obstacles: fosse à boue, ballot de paille, passage dans un ruisseau, pentes abruptes et autres réjouissances. Une course difficile mais qui laissera d'excellents souvenirs aux deux concurrents. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Un week-end sportif, culturel et amical, de nouvelles rencontres, des retrouvailles, chacun a pu goûter son plaisir et en gardera un excellent souvenir.

P. FREYERMUTH



Prévention Sécurité



Face aux dégradations persistantes de quelques individus, la nouvelle municipalité a trouvé la solution en nous proposant de but en blanc, pour les seuls biens communaux, l'installation d'une vidéoprotection, euphémisme préféré à celui de vidéosurveillance.

Nous prolongeons donc le débat amorcé lors du conseil municipal du 3 octobre :

Quel coût, quelle efficacité, quelles autres propositions ?

Le coût estimé pour 6 sites communaux, les entrées du bourg et la maintenance, dépasserait à minima les 100 000€ pour 5 ans à venir.

En a-t-on réellement les moyens quand cette même municipalité se dit étranglée par les dettes de l'ancienne et ainsi empêchée dans tout nouveau projet ?

Quelle efficacité ? Les dernières informations permettent d'en douter. Le bilan présenté aux élus par la gendarmerie indique une nette croissance des cambriolages, vols et délits, dans la commune du Grand Besançon la mieux équipée en vidéoprotection ! De plus, une commune voisine citée en exemple pour ce même dispositif, vient de subir des dégradations importantes dans sa mairie et sa salle de sport.

Et si nos bâtiments communaux étaient sécurisés, qu'en serait-il des autres ?

Faudrait-il des caméras devant l'école pour repérer les conducteurs indécents ou dans les vestiaires du gymnase pour contenir quelques sportifs trop excités ?

Ce dispositif coûteux ne nous paraît pas être la meilleure solution. Ne va-t-il pas déplacer les problèmes ailleurs, dans vos logements, dans vos commerces ?

Alors vidéo ou pas ? Imaginons ensemble d'autres solutions.

En attendant, souriez, vous n'êtes pas encore filmés.

Gisèle Paris, Dominique Peyrard, Michel Rognon, Alain Viennet

Garantir la sécurité De tous : une priorité, qui passe par la prévention

Un maire a le devoir d'assurer la tranquillité et le maintien de l'ordre public sur sa commune.

Aussi la municipalité attache de l'importance à ce que chaque Saônois puisse jouir pleinement de son lieu de vie, avec tout le confort et la sérénité qu'il souhaite y trouver.

L'action de la municipalité en matière de sécurité et de tranquillité publique s'inscrit dans le long terme ; plusieurs projets et études sont en cours : poursuite des mises aux normes des bâtiments publics, amélioration de la circulation dans le centre bourg, renforcement de la sécurité dans des lieux ciblés...

Aussi, un partenariat entre les élus et la gendarmerie existe pour un développement de la prévention. La gendarmerie est appelée à intervenir de plus en plus fréquemment sur notre commune pour divers problèmes de sécurité.

À la suite de toutes ces malveillances, incivilités sur les bâtiments communaux, délinquance, intrusions, vols, agressions... qui perdurent, et qui ont déjà été exposées dans l'info Saône à maintes reprises, il devient primordial que chacun ait connais-

sance des moyens de prévention mis en œuvre pour assurer sa sécurité ; c'est l'une de nos missions que de permettre à nos administrés de vivre en toute sécurité.

Certains dispositifs de prévention existent déjà sur le territoire national : opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors...

Au sein de notre commune, la municipalité souhaite faire bénéficier aux Saônois des outils de lutte préventive et de protection, nécessaires à améliorer leur sécurité et leur cadre de vie **pour mieux vivre ensemble.**

Qu'il s'agisse de la sécurité des personnes et des biens, à notre domicile ou sur la voie publique, sur internet ou encore routière, **c'est l'affaire de tous !**

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :

Pendant votre absence, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, effectuer des patrouilles quotidiennes, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end et ainsi surveiller votre domicile ou votre commerce, afin de dissuader tout individu de tenter un cambriolage.

Avant votre départ en vacances (vacances scolaires), vous pouvez vous inscrire auprès de votre brigade de gendarmerie, des formulaires d'inscription y sont disponibles.

Votre contact: brigade de Tarragnoz au 03 81 81 32 23

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS a été mise en place par le Ministère de l'Intérieur pour sensibiliser et mieux lutter contre la délinquance touchant les seniors, ceux-ci étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. Dans le cadre de cette opération, de nombreux conseils et renseignements y sont rapportés. Voici quelques indications extraites de la brochure "Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!"

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

- **Avisez vos voisins** ou le gardien de votre résidence.
- **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- **Votre domicile doit paraître habité**, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- **Créez l'illusion d'une présence**, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- **Ne laissez pas de message sur votre répondeur** téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre portable ou une autre ligne.
- Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

EN CAS D'AGRESSION

- **N'opposez aucune résistance**, votre vie est plus précieuse que vos biens.
- **Si un agresseur tente d'arracher votre sac, ne résistez pas**, surtout si ce dernier est à scooter ou à rollers, vous risqueriez d'être traîné au sol et gravement blessé.
- **Appelez au secours en criant aussi fort que vous le pouvez**. Si vous disposez d'un sifflet, n'hésitez pas à l'utiliser; il attirera plus facilement l'attention des passants.
- Si vous le pouvez, **relevez les caractéristiques du véhicule utilisé** (couleur, type, marque, numéro d'immatriculation), direction de fuite, etc.
- **Alertez immédiatement la police ou la gendarmerie** en composant le 17 ou le 112.

Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le Code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- **Ne touchez à rien!**
- De chez un voisin, **prévenez immédiatement par téléphone le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie**.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques inconsidérés**; privilégiez le **recueil d'éléments d'identification** (véhicule, langage, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, **protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur**:
 - **ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre**;
 - **interdisez l'accès des lieux à toute personne**, sauf en cas de nécessité.
- **Déposez plainte** au commissariat ou à la brigade de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- **Faites opposition auprès de votre banque** pour vos chèques et cartes de crédit dérobés.
- **Déclarez le vol à votre assureur**.

SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE

Une alerte rapide et des témoignages précis font augmenter considérablement les chances d'interpeller les auteurs d'infractions dans des délais très brefs.

Face aux infractions, n'hésitez pas à porter plainte et composez le 17 ou le 112.

NUMÉROS UTILES

Numéro d'urgence	112
Police/Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU	15
Carte de crédit perdue ou volée	0 892 705 705
Opposition chéquier	0 892 683 208
Info escroqueries	0 811 020 217
Téléphone portable perdu ou volé	SFR: 10 23
	Orange: 0 800 100 740
	Bouygues Telecom: 0 800 29 10 00
Urgence Sécurité GAZ et EAU	0 810 87 78 77
Centre anti-poison (Strasbourg)	03 88 37 37 37

INFOS ESCROQUERIES:

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries : www.internet-signalement.gouv.fr

11 novembre : une commémoration et des médaillés

La première guerre mondiale a tant marqué les Français que son souvenir reste encore très présent plusieurs décennies après sa fin. Que ce soit dans l'entretien des tombes, dans les commémorations, dans l'intérêt qui a entouré jusqu'à leur extinction complète les tout derniers poilus, on retrouve cet immense respect pour les acteurs de ce qui restera dans l'histoire, la « Grande Guerre ».

Avec la parution de la loi du 28 février 2012, cette journée du 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et de commémoration de la victoire et de la paix, est également un jour d'hommage à tous les morts pour la France.

Il y a 100 ans, le 2 août 1914, la France vivait l'une des plus grandes pages de son histoire: le début de la première Guerre mondiale et la mobilisation générale était décrétée! Jamais un événement d'une telle importance ne s'était produit auparavant. Pour la première fois, tous les français aptes au service militaire, de l'armée de terre et de la marine étaient appelés sous les drapeaux.

En 17 jours, plus de trois millions d'hommes, les futurs « Poilus », sont acheminés vers le front, la « fleur au fusil ». **Ils partent confiants, pensant que la guerre sera de courte durée...** La suite de cette tragédie historique, nous la connaissons tous !

Pour la France un simple chiffre: **27 % des hommes entre 18 et 27 ans sont morts.** C'est dire si peu de familles françaises ont été épargnées par ces quatre années.

L'armistice, signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marque la fin de la Première Guerre mondiale, la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne. Le cessez-le-feu effectif à 11h, entraîne dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 18 millions de morts et des millions d'invalides ou de mutilés.

Le 11 novembre, nous commémorons bien plus que la mémoire de celles et ceux tombés lors de la Grande Guerre, **nous rendons hommage à toutes ces femmes et à tous ces hommes morts pour notre patrie, pour défendre quelque part en France ou dans le monde lors de conflits armés, la paix.** Une paix si chère et si nécessaire à préserver.

Des poilus de la Grande Guerre aux soldats de l'Otan aujourd'hui, **l'acte de mémoire** que nous accomplissons n'a qu'un unique dessein, celui de rassembler, dans une conquête de tous



In Memoriam.

les jours, les défenseurs de la démocratie, de la liberté et de la paix, car, comme le disait Fénelon: **« La guerre est un mal qui déshonore le genre humain ».**



Favorisée par des conditions climatiques exceptionnelles, **la traditionnelle cérémonie commémorative du 11 novembre** a tenu toutes ses promesses.

Après l'office religieux, en présence des anciens combattants et de leurs porte-drapeaux, des élus, de gendarmes, de militaires, des sapeurs-pompiers, un public venu en nombre s'est réuni devant le monument aux morts pour se souvenir de ce « cessez-le-feu », 96 ans après la signature en Forêt de Compiègne instaurant la paix des armes, et repenser avec émotion à ces heures terribles qui ont meurtri notre nation.

Le maire, Yoran Delarue, a prononcé une allocution au cours de laquelle il a rendu hommage à tous ceux qui participèrent à ce conflit sur des champs de bataille dont les noms sonnent encore, tels que: Morhange, Charleroi, la bataille de la Somme, La Marne, Les Vosges, Le Grand Couronné, Les Flandres, Les Eparges, Verdun (où 300 000 hommes français et allemands sont morts, 60 millions d'obus), Le Chemin des Dames qui a vu les premières mutineries. Pour dénoncer cette boucherie qui a duré plus de 4 longues années, il a employé les qualificatifs de Sale guerre ! Der des der ! Grande guerre ! Guerre d'attente ! Guerre de tranchées !

Antoinette Le Bras, adjointe au maire, dans son discours s'est intéressée à « l'autre front », celui de l'arrière où s'activent les non-combattants, élément indispensable de la guerre totale, et tout particulièrement le travail des femmes. Elles font tous les métiers. Elles doivent d'abord maintenir leurs activités

mémoire

traditionnelles: tenir le ménage, s'occuper de l'éducation des enfants, gérer les finances, tout en remplaçant les hommes aux champs, à l'usine, dans les bureaux.

Ces femmes ont dû maintenir l'activité des fermes, parfois sans les chevaux, réquisitionnés par l'armée, et labourer les champs en tirant les charrues à la seule force de leurs bras. Toutes ces femmes de conditions sociales diverses sont arrivées dans les usines d'armement, dans les hôpitaux et les maisons de convalescence pour soigner les soldats blessés. Distribuer le courrier ou conduire les tramways, elles avaient remplacé les hommes partout où il en était besoin. Les mairaines de guerre en envoyant lettres et colis ont joué un grand rôle pour le moral des soldats. Pour terminer, elle a conclu son propos par une phrase attribuée au Maréchal Joffre: « Si les femmes qui travaillent dans les usines s'arrêtaient 20 minutes, les Alliés perdraient la guerre ».

Les enfants de l'école primaire, très dignes, ont donné lecture du message du Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Dans un protocole bien réglé, monsieur le Commissaire en chef de deuxième classe Mangold, chef du groupement de soutien de la base de défense de Besançon, a procédé à **la remise de la croix du combattant à David Juarez** au titre d'une mission en opération extérieure (OPEX) en Côte d'Ivoire, et à **la remise du titre de reconnaissance de la nation à Claude Barthod** pour saluer ses 18 mois de services passés en Afrique du Nord. Toutes nos félicitations aux récipiendaires.



Devant un piquet d'honneur au « présentez armes », la longue liste des jeunes gens qui ont donné leur vie pour la France a été égrenée. Le plus jeune avait juste 19 ans.

La commune a payé un lourd tribut et vit 21 de ses enfants tomber sur le champ de bataille. Parmi eux, Charles Bouton du 21^e bataillon de chasseurs à pied, disparaît à Souchez le 18 juin 1915, à l'âge de 20 ans, ou encore, Gaston Jeannot du 52^e régiment d'infanterie, est mort le 20 mai 1917 à l'âge de 20 ans, au Chemin des Dames.

La gerbe déposée au pied du monument aux morts a précédé la minute de silence. La Marseillaise jouée par la batterie fanfare a clos la manifestation.

L'état de service des décorés peut être résumé de la façon suivante: Passionné par l'histoire de notre pays, **David Juarez**, tout en poursuivant ses études, s'inscrit, dès l'âge de 18 ans, dans la réserve opérationnelle du 19^e régiment du Génie à Besançon. Il participe à plusieurs missions de sécurité intérieure du type VIGIPIRATE, à Paris et à Lille. Il s'engage en 2008 au régiment d'infanterie chars de marine à Poitiers. Il sera projeté sur deux théâtres d'opérations extérieures, en Côte d'Ivoire puis au Kosovo en ex-Yougoslavie. Il est titulaire de la médaille d'outre-mer avec agrafe « République de Côte d'Ivoire », de la médaille de bronze de la Défense nationale avec agrafes « troupes de marine » et « missions d'assistance extérieure », de la médaille de bronze des services militaires volontaires, de la médaille commémorative française avec agrafe « ex-Yougoslavie », ainsi que de la médaille OTAN « non article 5 ». Après quatre années de service, il est réformé suite à une blessure. Aujourd'hui, il travaille à Angers dans un cabinet de mutuelle en qualité de conseiller mutualiste sur plusieurs départements.



Les décorés David Juarez, Claude Barthod et le président des AC René Snidaro.

De la classe 1962, **Claude Barthod** fut incorporé au 60^e régiment d'infanterie à Lons-le-Saunier, le 1^{er} mars 1962. Dirigé vers l'Algérie, le 19 juillet 1962, après quatre mois de classes, il rejoint le 3^e Zouaves dans le Constantinois. De novembre 1962 à août 1963, il est affecté au bataillon de perfectionnement des cadres de l'infanterie (BPCI) à Philippeville en qualité de chauffeur. Il sera libéré de ses obligations militaires le 30 août 1963. Il est titulaire de la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord.

Au rythme de la batterie fanfare, un long cortège s'est dirigé vers la salle Joseph Guinemand où un vin d'honneur, offert par la municipalité, était servi. La forte présence des enfants a marqué positivement cette journée.

Emilio Juarez



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

La direction du service national (DSN), au travers de ses missions, telle la mise en œuvre de la Journée défense et citoyenneté (JDC), est impliquée dans la promotion de l'esprit de défense auprès de la jeunesse française. Elle participe concrètement au renforcement du lien Armée-Nation et se met au service d'une politique globale en faveur des jeunes.

La formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense et de la citoyenneté repose, depuis la loi du 28 octobre 1997 suspendant le service militaire, sur un Parcours de citoyenneté. Ce dernier comporte trois étapes obligatoires au cours desquelles interviennent successivement l'Education nationale, les mairies et la Défense :

- L'enseignement de défense
- Le recensement
- La Journée défense et citoyenneté (JDC)

L'enseignement de défense

Cet enseignement obligatoire s'inscrit dans les programmes des établissements scolaires du second degré. Il est l'un des éléments du socle commun de connaissances que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

Le recensement

Acte volontaire dès l'âge de 16 ans, il concerne tous les jeunes Français, filles et garçons. Cette démarche s'effectue dans la mairie du lieu de résidence. Les listes de recensement facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales ; elles sont ensuite transmises au centre du service national de rattachement, Besançon pour la région Franche-Comté, qui établit les convocations pour la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour l'inscription aux examens placés sous le contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, etc.).

Entre 18 et 25 ans, le certificat de participation à la JDC est exigé pour s'inscrire aux examens, concours et permis de conduire.

La Journée défense et citoyenneté (JDC)

- Favoriser la compréhension des enjeux de Défense.

La JDC a pour vocation première de favoriser la compréhension par les jeunes citoyens des enjeux de défense et de sécurité, mais également de les sensibiliser aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont proposées.

Elle est une occasion unique de rencontre de l'ensemble d'une classe d'âge (760 000/an dont 15 000 en Franche-Comté) avec son Armée.

Menée en collaboration avec les armées et la gendarmerie, elle permet de mieux faire comprendre la vocation et l'engagement des militaires au service de leurs concitoyens.



La Journée défense et citoyenneté (JDC)

• Préparer les jeunes à devenir des citoyens engagés

Par son caractère universel, la JDC rappelle à chaque jeune Français ses devoirs et responsabilités dans la société, et le prépare à devenir un citoyen engagé.

Cette journée est l'occasion d'aborder les différentes obligations et formes de solidarité qui existent (exemples : don du sang, don d'organes, initiation aux gestes de premiers secours).

• Détecter et orienter les jeunes en difficulté

En liaison avec l'Education nationale, les missions locales et les dispositifs d'insertion, la JDC est l'outil national de détection des jeunes en difficulté. En 2013, 9,6% des jeunes Français (métropole et DOM confondus) et 11,2 % des jeunes Francs-Comtois ont été identifiés en difficulté de lecture.

Les tests de maîtrise de la langue française dits « tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française », réalisés au cours de la JDC, sont conçus par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale.

Au cours de la JDC, les jeunes détectés sont reçus en entretien individuel par le personnel du centre du service national de Besançon (CSN), qui les informe et les oriente vers les différentes structures d'insertion existantes. Parallèlement à ce dispositif, le CSN transmet leurs coordonnées aux organismes pouvant leur apporter une aide (Ecole de la 2^{ème} chance, missions locales, plates-formes de décrochage, établissement public d'insertion de la défense (EPIDE), inspections académiques, sections d'apprentissage, etc).

• Informer les jeunes sur les différents engagements au service de la défense

La JDC a un impact important sur l'engagement au profit des armées. Plus d'un tiers des jeunes convoqués déclare avoir eu envie, à la suite de cette journée, de prendre contact avec les centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).

En effet, au cours de la journée, les métiers de la Défense, ainsi que les différents engagements auxquels ils peuvent souscrire, leur sont présentés par les animateurs de la JDC.

CONTACT AU CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE BESANÇON

Adresse postale : quartier Ruty – 64 rue Bersot – BP 567 – 25027 BESANÇON CEDEX
Adresse géographique : quartier Ruty – 10 rue Sarrail – 25000 BESANÇON

Standard téléphonique : 03 81 87 18 81 - Fax : 03 81 87 18 69

De 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00 (15 h 30 le vendredi)

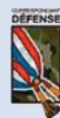
csn-besancon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/jdc



Correspondant défense

Avec les élus, la Défense avance



Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, chaque commune de France a été appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Les coordonnées de cet élu sont transmises à la préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DIDoD), qui anime le réseau au plan national.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et de relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Les délégués militaires départementaux renseignent les correspondants défense et les épaulent dans leur démarche en liaison avec les autorités compétentes. Ils organisent régulièrement des réunions d'information et assistent les préfectures dans toutes les actions développées à l'intention des correspondants défense.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyen ;
- la mémoire et le patrimoine.

Sur la commune de Saône, pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec Emilio Juarez au 03 81 55 47 61
ou directement au secrétariat de mairie au 03 81 55 71 31.

ÉTAT CIVIL

mariages

Époux	Épouse	Date
VALLET Bastien	MEYER Camille	05/07/2014
TISSERAND Romain	MEUTERLOS Maude	19/07/2014
CONTOZ Arnaud	ESCUDERO RAMIREZ Monica	26/07/2014
DJELLAB Ismaël	BAVEREL Maud	02/08/2014
TAINTURIER Jean-Baptiste	MARGUET Anne-Camille	09/08/2014
ANDRÉ Jérémy	JEANNOT Maëva	16/08/2014
BIETRY Sébastien	PETIT Élodie	30/08/2014
DOUDIER Gérald	LUYDLIN Virginie	30/08/2014
CHENU Matthieu	GISSAT Leslie	20/09/2014
CLAUDET Patrick	KHOJASTEH SAMIEI Mojgan	27/09/2014

naissances

NOM Prénom	Date	Adresse
BIETRY Zoé	16/06/2014	3 bis rue du Clousey
MOUILLET Nohlan	24/06/2014	7 rue de la Fontaine
VERDOT Milo	13/07/2014	5 allée Louis Jahier
LEVAVASSEUR Lucas	28/07/2014	13A avenue de la Gare
GRÉVY Ély	02/08/2014	8B allée Louis Jahier
BASCOU RHODE Mérida	03/08/2014	2B rue du Lac
SALIGA Alicia	08/08/2014	23 avenue de la Gare
CARVALHO Alexis	04/09/2014	12 rue de la Fontaine
ARREDONDO-ALCAZAR MIGNEREY Lucas	14/09/2014	5A rue de la Fontaine
JANNIN Léonce	25/09/2014	18 rue des Anémones
BUGNET Camille	27/09/2014	6 rue du Moulin
ROYER Axel	19/10/2014	7 rue de la Glacière
DELOISON Amélia	31/10/2014	27 rue Alix Champlon
ANGUENOT Ella	23/11/2014	8 rue du Petit Frêne
TAISSIDRE Raphaël	27/11/2014	11 cour Maurice Ravel

décès

NOM Prénom	Date de naissance	Décès
MILLE Milta née TURUANI	24/09/1924	17/08/2014
TRAMUS Jeanne née MONNIER	28/10/1924	29/08/2014
THIMONIER Nicole née BLANCHARD	06/12/1938	14/10/2014
DELACROIX Robert	01/07/1924	05/11/2014
KINDELBERGER Gilles	27/02/1956	07/11/2014
DUCROT Joseph	16/07/1926	10/11/2014
ROUBIRA Georgette née SARRAZIN	27/10/1923	02/12/2014

conseil municipal

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est disponible dans son intégralité sur le site de la commune : www.saone.fr

comptes rendus 2014

27 JUIN 2014

URBANISME

PLU : information sur La modification.

M. BENOIT a repris son courrier du 09/04/2014 dans lequel il avait commenté les remarques formulées par M. le Préfet. Il a apporté des précisions et proposera une nouvelle rédaction ou rajoutera des précisions sur les articles du règlement, concernant : l'assainissement, l'aérodrome de La Vèze, les zones humides, les risques géologiques, les nuisances sonores, les secteurs de taille et de capacité limitée (zones agricoles et naturelle), le règlement.

La procédure de révision du PLU devrait suivre ces 4 phases :

- Phase 1 : Phase d'étude – réalisation du dossier (juin-juillet)
- Phase 2 : Phase d'étude – notification et préparation de l'enquête publique (septembre)
- Phase 3 : – Préparation de l'enquête publique (septembre)
 - Enquête publique (octobre)
 - Rapport du commissaire enquêteur (novembre)
- Phase 4 : Mise au point du dossier pour approbation.

ADMINISTRATION - FINANCES

désignation des représentants de la commune : commission ouverture des plis

Le Conseil municipal désigne pour faire partie, avec M. le Maire, président de droit, de la commission d'ouverture des plis.

- En tant que membres titulaires :

Mme Sandrine DOMINGUES, M. Cyril MARECHAL, M. Michel ROGNON.

- En tant que membres suppléants :

M. Christophe VANCAUWENBERGE, Mme Valérie DURAND, Mme Gisèle PARIS.

Désignation du coordonnateur pour l'organisation du recensement : M. le Maire propose M. Thierry MASSON pour occuper le poste de coordonnateur pour l'organisation du recensement. M. MASSON habite Saône, il a été coordonnateur en 2013 à Besançon. Les services de l'INSEE ont donné leur aval.

Le recensement aura lieu en janvier et février 2015 pour une période de 4 semaines. Les personnes recensées auront la possibilité de le faire par internet. 6 agents recenseurs seront recrutés.

VIE SCOLAIRE ACTION CULTURELLE

RYTHMES SCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS, PÉRISCOLAIRE : TARIFS POUR L'ANNÉE 2014/2015

Mme Valérie COURCIER présente le nouveau règlement périscolaire, accueil de loisirs, TAP et restauration scolaire pour l'année scolaire 2014-2015. Ce document basé sur le règlement 2013-2014 a été modifié par la commission.

Les principales modifications portent sur :

- La mise en place d'une nouvelle plage horaire le mercredi de 11 h 30 à 13 h 30,
- La mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30,
- La facturation de l'heure de TAP à 0,50 €/ heure. Cette somme sera décomptée du coût du périscolaire du soir pour les enfants qui resteront après 16 h 30.

Ces coûts seront susceptibles d'évoluer en fonction des aides de l'État et de la CAF, en fonction des activités qui seront proposées. Ces informations ont été précisées à l'association des parents d'élèves.

Rappel des tranches de quotients familiaux (délibération 2011-05-04) :

Tranche 1 : Quotient familial annuel inférieur à 500 €

Tranche 2 : Quotient familial annuel compris entre 501 € et 833 €

Tranche 3 : Quotient familial annuel compris entre 834 € et 1 166 €

Tranche 4 : Quotient familial annuel compris entre 1 167 € et 1 499 €

Tranche 5 : Quotient familial annuel supérieur ou égal à 1 500 €. Les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014 seront les suivants :

MERCREDIS - ACCUEIL DE LOISIRS		
TRANCHES QF	PLAGES HORAIRES	REPAS + APRÈS-MIDI
		APRÈS-MIDI
	11 H 30 / 18 H 30	13 H 30 / 18 H 30
Tranche 1	11,31 €	5,99 €
Tanche 2	12,29 €	6,74 €
Tranche 3	13,26 €	7,49 €
Tranche 4	14,24 €	8,24 €
Tranche 5	15,21 €	8,99 €

Ces tarifs indiqués sont TTC, l'ATL est à déduire jusqu'au QF 775 (0,50 €/h de garde).

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET TAP					
PLAGES HORAIRES	MATIN	MIDI + REPAS	TAP	SOIR SI TAP	SOIR SANS TAP
	7 H 30 / 8 H 30	Détail ci-dessous	15 H 30 / 16 H 30	16 H 30 / 18 H 30	16 H 30 / 18 H 30
TRANCHES QF					
Tranche 1	1,19 €	5,96 €	0,50 €	2,06 €	2,56 €
Tranche 2	1,35 €	6,26 €	0,50 €	2,38 €	2,88 €
Tranche 3	1,50 €	6,57 €	0,50 €	2,69 €	3,19 €
Tranche 4	1,64 €	6,87 €	0,50 €	3,02 €	3,52 €
Tranche 5	1,81 €	7,17 €	0,50 €	3,34 €	3,84 €
Midi élémentaire		12 H 00 / 13 H 45			
Midi maternelle		11 H 45 / 13 H 30			
Midi mercredi		11 H 30 / 13 H 30			

VACANCES SCOLAIRES					
PLAGES HORAIRES	MATIN	MATIN + REPAS	REPAS + APRÈS-MIDI	APRÈS-MIDI	JOURNÉE + REPAS
	7 H 30 / 12 H	7 H 30 / 13 H 30	12 H 00 / 18 H 30	13 H 30 / 18 H 30	7 H 30 / 18 H 30
TRANCHES QF					
Tranche 1	5,40 €	10,72 €	11,31 €	5,99 €	14,31 €
Tranche 2	6,08 €	11,62 €	12,29 €	6,74 €	15,66 €
Tranche 3	6,74 €	12,52 €	13,26 €	7,49 €	17,01 €
Tranche 4	7,42 €	13,42 €	14,24 €	8,24 €	18,36 €
Tranche 5	8,10 €	14,32 €	15,21 €	8,99 €	19,72 €

ADMINISTRATION - FINANCES

BUDGET pÉRISCOLAIRE

Il est proposé une décision modificative au budget pÉRISCOLAIRE 2014 suite à l'achat du logiciel pour la gestion des TAP.

BUDGET PÉRISCOLAIRE - DM N°1		DÉPENSES		RECETTES
		Diminution	Augmentation	Diminution
D 020	Dépenses imprévues investissement	1900 €		
D 2051	Concessions et droits similaires		500 €	
D 2188	Autres immobilisations corporelles		1400 €	
		1900 €	1900 €	0 €

groupe scolaire - non-application des pénalités de retard de chantier

Concernant le chantier de construction groupe scolaire, Monsieur le Maire expose :

- Que la réception du chantier a eu lieu le 5 septembre 2013 alors qu'elle était prévue le 4 août 2013.
- Que des prestations supplémentaires, des demandes de dernière minute, ont été réalisées par l'entreprise GROUPE 1000 avant la rentrée scolaire de septembre 2013.
- Que compte tenu du bon déroulement des travaux, il est proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise GROUPE 1000.

Il est décidé de ne pas appliquer les pénalités de retard à GROUPE 1000.

URBANISME - VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES PARTICULIERS RUE DE LA FONTAINE

M. Emilio JUAREZ présente le plan de la zone afin d'expliquer que Carré Est prend en charge le collecteur pour l'aménagement de sa parcelle et que la commune envisage de profiter de cette opération pour le raccordement des canalisations eaux usées de quatre particuliers situés rue de la Fontaine. Ces raccordements ne sont pas possibles sur le réseau de la rue de la Fontaine car il faudrait des stations de relevage à chaque raccordement. Carré Est doit se charger de la consultation mais pour l'instant le marché n'est pas lancé.

Vraisemblablement ces collecteurs seront transférés dans le domaine public communal.

PATRIMOINE - COMMERCE ENVIRONNEMENT

PROJET DE VIDÉOPROTECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La municipalité a donc été amenée à réfléchir, en partenariat avec la gendarmerie, sur les moyens à entreprendre pour lutter contre ces incivilités.

Parmi les moyens à mettre en œuvre, la mise en place d'une police municipale ne semble pas répondre aux besoins de la commune de Saône car l'embauche d'au moins deux agents serait nécessaire. Par ailleurs la mobilisation des services de police ou de gendarmerie semble insuffisante. La solution semble s'orienter vers la mise en place d'un système de vidéoprotection. Des exemples d'autres communes proches montrent que les actes de délinquance ont disparu significativement sur les lieux protégés. La mise en œuvre de ces installations relève d'un dispositif très encadré pour lequel la commune est conseillée par un gendarme référent dans le respect des obligations légales.

Dans un premier temps pour rédiger un cahier des charges servant de base à un appel d'offres, un diagnostic gratuit a été réalisé sur les sites à protéger. Celui-ci permet d'évaluer le budget nécessaire.

Ainsi il a été conseillé la protection de six sites communaux avec en plus la surveillance des entrées de ville dans une phase ultérieure.

Cette installation peut donner lieu à une aide de l'État pouvant aller jusqu'à 40%, si on procède à l'acquisition. Le matériel peut aussi être loué.

AFFAIRES SOCIALES AIDE À LA PERSONNE

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT FSL 2014

Le FSL s'inscrit dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDAL-HPD) qui encadre la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent.

Celui-ci est fixé à 2 064,85€ soit 0,61€ par habitant.

VOYAGE ANCV : BILAN

Le voyage organisé par le CCAS au Pradet du 20 au 27 septembre s'est bien passé. Les personnes seules, logées par deux, ont profité de petits appartements avec deux chambres séparées. Elles étaient ravies de leur hébergement.

Hélas, une personne a fait un malaise dans la nuit du dimanche au lundi et a dû être hospitalisée à Toulon dans un état grave. Elle a été rapatriée mercredi 1^{er} octobre au CHU de Besançon. Mme Antoinette LE BRAS a pris des nouvelles quotidiennement auprès de sa fille qui s'est rendue sur place dès le lundi soir.

Un questionnaire de satisfaction a été remis à chaque participant. Après dépouillement, il s'avère que le plus grand nombre a été satisfait, avec un bémol concernant les excursions. En effet, le programme proposé n'a pas été respecté, certaines animations et visites ont même été annulées. De plus, la piscine était fermée. Un courrier va être adressé au village-vacances pour demander un geste commercial.

Une réflexion approfondie doit avoir lieu en ce qui concerne les personnes qui ont du mal à marcher. Il faudrait leur demander, au moment de l'inscription, de bien vouloir se faire accompagner pour que ça ne soit pas les autres personnes inscrites au voyage qui servent d'accompagnant. En sachant que les accompagnants ont droit à un tarif spécial.

Il est demandé par ailleurs pour les années à venir de prendre en compte les distances à parcourir à pied et si possible de prévoir des navettes depuis le village-vacances.

D'autre part, de manière quasi-unanime, tous les participants ont regretté d'avoir été si près de la mer et de l'avoir si peu vue. En résumé, ils ont passé une bonne semaine mais n'ont pas trouvé la destination exceptionnelle.

COMMUNICATION JEUNESSE ET SPORTS

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : MODIFICATION DES CONTRATS

La modification du contrat pour l'Espace du Marais porte sur deux points :

Suite à des demandes lors de la location de la salle, ajout d'un article sur la possibilité de louer les loges au tarif de 70€ ; Pour pallier certains manquements aux obligations des locataires, il est proposé de changer le montant de la caution de nettoyage afin qu'elle soit plus dissuasive : caution fixée à 500€ (contre 150€ précédemment).

Ces nouvelles dispositions seront en application pour tout nouveau contrat de location signé à compter de ce jour.

VIDE GRENIERS DU 28 SEPTEMBRE : BILAN

Luc BANDELIER explique que toutes les associations saônoises ont été consultées pour organiser le vide grenier. Six associations ont répondu ; trois étaient intéressées mais une s'est retirée lors de la discussion. Par conséquent l'association des boulistes et l'association Chat de Gout'Hier Sans Toit se sont partagées l'organisation.

JOURNÉE « NETTOYONS LA NATURE » DU 27 SEPTEMBRE : BILAN

Il est à regretter le peu de succès qu'a eu cette journée : seulement quatre bénévoles ont répondu présents. La population saônoise ne se sent pas impliquée dans le nettoyage de la commune. Néanmoins, l'opération sera renouvelée courant avril 2015.

VIE SCOLAIRE ACTION CULTURELLE

RENTÉE SCOLAIRE ET ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES : BILAN ET ADAPTATION DES EMPLOIS DU TEMPS DES AGENTS

• Mise en œuvre des animations :

Deux animations avec intervenants externes sont mises en place en plus des animateurs du périscolaire et des ATSEM :

- École maternelle : éveil musical
- École élémentaire : apprentissage des techniques audiovisuelles

• Nombre d'enfants concernés :

Les premières inscriptions donnent une moyenne journalière de 35 enfants en maternelle et de 90 enfants en élémentaire.

En termes d'encadrement, il faut compter 4 animateurs au moins en maternelle et 7 animateurs au moins en élémentaire.

• Les modifications attendues sur l'emploi du temps du personnel communal :

Mobilisation du mercredi :

- Deux ATSEM sur trois ont accepté de travailler le mercredi. Ce qui nécessite la mobilisation d'un agent supplémentaire sur le temps scolaire du matin pour 4 heures.

- Les agents d'entretien de l'école élémentaire ont dû modifier leur emploi du temps.

- Autres modifications sur tous les matins et midis de la semaine (5 au lieu de 4).

- L'accueil périscolaire du matin mobilise deux animateurs.

- 2 agents assurent désormais les traversées de 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 15 h 30.

- 10 agents sur le temps du midi et seulement 4 le mercredi.

• La mobilisation du personnel pour les TAP :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 en maternelle et en primaire.

- En maternelle : 3 ATSEM : leur emploi du temps sur les durées de ménage doit être modifié.

1 animateur périscolaire qui encadre au TAP puis rassemble les enfants pour le périscolaire.

- En élémentaire : 4 à 6 encadrants disponibles et une possibilité d'organiser, après la Toussaint, de nouvelles activités avec les associations sportives (hand-ball - judo - archers).

MÉDIATHÈQUE : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

La commission propose la modification des horaires d'ouverture au public de la médiathèque comme suit :

Le mardi : 16 h 30 - 18 h 30

Le mercredi : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h 30

Le jeudi : 16 h 30 - 18 h 30

Le vendredi : 16 h 30 - 19 h

Le samedi : 9 h - 12 h

Les horaires de l'agent sont modifiés mais avec le même taux horaire.

14 NOVEMBRE 2014

URBANISME VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

ZONE 1 AUY - PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE COMMUNALE

La zone 1 AUY, classée au PLU en zone destinée à l'installation de nouvelles activités de commerce, jouxte la rue du Cheneau Blond.

M. Bonnefoy, par courrier du 7 octobre 2014, propose l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 97 d'une superficie totale de 39 362 m² appartenant à la commune.

Avant de se prononcer sur la cession ou non de la parcelle communale, il apparaît nécessaire de disposer d'une vision globale de l'aménagement, à une échelle dépassant le cadre de la parcelle pour garantir une cohérence globale.

Pour procéder à la réalisation de l'opération d'aménagement de la totalité de la zone 1 AUY, trois hypothèses s'offrent à la commune de Saône :

- 1^{re} hypothèse : acquisition par la commune de la parcelle appartenant à M. Bonnefoy ;

- 2^e hypothèse : partenariat entre la commune et M. Bonnefoy ;

- 3^e hypothèse : vente de gré à gré de la parcelle communale à M. Bonnefoy.

INFO : LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

La loi n° 2010-1658 du 29/12/2010 de finances rectificative pour 2010 a institué une nouvelle fiscalité de l'urbanisme. Elle comprend deux taxes :

- la taxe d'aménagement ;

- le versement pour sous-densité, héritage du Grenelle de l'Environnement pour favoriser la densification des espaces urbanisés. La taxe d'aménagement remplace depuis le 1^{er} mars 2012, la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), la participation instituée au titre d'un programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

À compter du 1^{er} janvier 2015, elle remplacera la participation de raccordement à l'égout (PRE), la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (PNRAS), la participation pour voirie et réseaux (PVR), le versement pour dépassement du plafond légal de densité (VDPLD).

Le conseil municipal peut choisir pour une durée minimale de un an un taux compris entre 1% et 5%. Ce taux peut localement être majoré au-delà de 5% et dans la limite de 20% sous réserve de justification.

En vue de favoriser l'urbanisation, ce taux peut varier en fonction des projets par secteurs.

En revanche, la redevance d'archéologie préventive (RAP), les participations en ZAC en projet urbain partenarial (PUP) et la participation pour équipement public exceptionnel, seront toujours en vigueur, même après 2015.

Par délibération en date du 9/11/2011, la commune avait décidé de porter le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire.

Aussi, par délibération du 20/06/2012, il a été décidé d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est de :

- pour les constructions nouvelles : 1 800€ / logement.

- pour les constructions existantes : 1 450€ / logement.

La délibération fait une distinction entre immeuble ancien et nouveau pour le raccordement.

Ces recettes sont recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

En prévision de l'acheminement futur des eaux usées vers la sta-

tion d'épuration de Port-Douvot, la Ville Besançon et l'Agence de l'eau ont conclu un partenariat appelé contrat Préventox, pour lutter contre les pollutions des cours d'eau par les micropolluants. Depuis le 1^{er} juillet 2012, les entreprises ne sont pas soumises à une participation financière au raccordement à l'éégout alors qu'elles s'installent, se développent déversant des eaux usées assimilées domestiques – voire des eaux usées soumises à autorisation de déversements non domestiques – (ex: restaurants, coiffeurs, etc...) au même titre qu'une habitation.

Dans l'esprit de la loi et dans un souci d'équité, les entreprises n'échapperont pas à la règle. Tous les rejets supplémentaires suite aux extensions ou changement de destination, seront pris en compte.

Dans ces conditions, il conviendra de reprendre la délibération existante en prenant en compte tous les immeubles d'habitation et tous les immeubles produisant des rejets d'eaux usées assimilées aux eaux usées domestiques.

Ce contrat Préventox prévoit des aides financières pour les collectivités et les entreprises pour leur permettre d'effectuer, en 5 phases :

- le recensement des installations,
- un audit détaillé,
- de réaliser des opérations de mesures des rejets,
- de rédiger des arrêtés d'autorisation de déversement,
- de constituer les démarches de demandes d'aides.

Dans la mesure où, les taxes qui vont être abolies au premier janvier 2015 ne sont, pour certaines, pas en vigueur sur le territoire communal ou, pour d'autres, sont déjà actives, la commission est d'avis qu'il n'y ait pas lieu de modifier le taux et le montant actuellement en vigueur.

Par ailleurs, la commission devra réfléchir sur la participation des entreprises au financement de l'assainissement collectif.

PATRIMOINE - COMMERCE ENVIRONNEMENT

coupes de bois pour l'exercice 2015-2016

Comme chaque année, l'ONF propose les coupes et les travaux pouvant être réalisés dans la forêt communale.

Pour 2015-2016, l'O.N.F. propose :

- Vente aux adjudications générales : Coupes feuillues en futaie affouagère sur les parcelles 24-43-48. Découpe aux hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre, découpe standard pour les chênes et les autres essences diverses ;
- Ventes de gré à gré avec les transformateurs de bois : parcelles 34 et 35, petits bois résineux (1% sera prélevé par l'ONF correspondant aux frais de recouvrement) ;
- Ventes de gré à gré des chablis : sous forme de chablis façonnés à la mesure ;
- Délivrance à la commune pour l'affouage : parcelles 4-5-25-35-43-48.

AFFAIRES SOCIALES AIDE À LA PERSONNE

Repas des anciens : conditions de participation

Depuis 2009, l'âge requis pour participer au repas augmente de un an tous les deux ans. Par délibération, l'âge a été fixé à 68 ans pour le repas du mois de janvier 2014 ; il n'y a donc pas lieu de le modifier cette année.

Par contre, il est proposé d'augmenter le prix du repas de 1€

qui est actuellement de 16€ pour les conjoints saônois de moins de 68 ans et les conjoints n'habitant pas Saône.

Après délibération, le Conseil municipal se positionne sur les points suivants :

- Confirmation de la limite d'âge pour pouvoir participer au repas : 68 ans depuis le 1^{er} janvier 2014.
- Augmentation du prix du repas de 1€ soit 17€ à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les conjoints de moins de 68 ans ou les conjoints n'habitant pas Saône.

projet de stage « prévention routière »

La commission envisage d'organiser au printemps 2015 une journée de sensibilisation à la sécurité routière, destinée aux personnes de plus de 55 ans.

Un coût global de 100€ + les frais de repas et les frais kilométriques seront à la charge de la commune. Néanmoins une caution sera demandée à chaque participant lors de son inscription. Une information paraîtra dans l'Info Saône.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'organiser un stage de sensibilisation à la sécurité routière ;
- de fixer le montant de la caution versée par chaque participant à 15€ ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'organisation de cette journée ;
- d'inscrire cette dépense au budget principal 2015.

COMMUNICATION JEUNESSE ET SPORTS

Tarif de mise à disposition mur d'escalade

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de fixer le tarif de location du mur d'escalade du nouveau gymnase à 20€ de l'heure pour les associations non saônoises.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document concernant la mise en application de ce tarif.

Tarifs de mise à disposition du terrain de football SYNTHÉTIQUE

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- De fixer à 30€ par séance le tarif de location du terrain de football synthétique sans besoin d'éclairage ;
- De fixer à 60€ par séance le tarif de location du terrain de football synthétique avec éclairage.

VIE SCOLAIRE ACTION CULTURELLE

Financement des sorties scolaires de l'école élémentaire 2014-2015

Comme les années précédentes, il est proposé d'allouer un montant de 41€ par élève, sur présentation du projet des sorties sous la condition que tous les enfants participent à une sortie. Après délibération, le Conseil municipal :

- fixe l'aide financière de la commune à 41€ par élève scolarisé en classe élémentaire et classe CLIS ;
- dit que cette aide est proposée sur présentation d'un pro-

gramme de sorties pédagogiques pour tous les élèves ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Il est rappelé que Mme Valérie COURCIER, Mme Evelyne OPPER et M. Thierry ROUX sont délégués titulaires et que M. Cyril MARECHAL, Mme Antoinette LE BRAS et M. Emilio JUAREZ, sont délégués suppléants pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration du Collège Entre deux Velles à Saône. Suivant les nouveaux textes en vigueur, le nombre d'élus représentant la commune est passé de trois à deux délégués titulaires et suppléants.

Après délibération, le Conseil municipal :

Maintient comme délégués de la commune au sein du Conseil d'administration du Collège Entre deux Velles à Saône :

Mme Valérie COURCIER, M. Thierry ROUX, délégués titulaires ;

M. Cyril MARECHAL, M. Emilio JUAREZ, délégués suppléants.

6 décembre 2014

URBANISME VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

AIDE À L'ACCESSION D'UN PREMIER LOGEMENT

Par délibération en date du 26 juin 2014, le Grand Besançon a créé une nouvelle aide à l'accès à la propriété. S'inscrivant dans le cadre de son nouveau Programme Local de l'Habitat, cette aide s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ+).

Le Grand Besançon a fixé son intervention aux conditions suivantes :

- S'agissant des ménages éligibles à l'aide du Grand Besançon. Les ménages éligibles doivent être primo-accédants (à savoir, ne pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années), l'un des membres du ménage doit travailler dans le Grand Besançon ou, hors du Grand Besançon, devra résider à moins de 10 kilomètres du logement faisant l'objet de la demande d'aide.

Les ressources des ménages ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au PTZ+, à savoir :

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2014
1	24 000 €
2	33 600 €
3	40 800 €
4	48 000 €
5	55 200 €
6	62 400 €

- Le montant de l'aide à l'accès à la propriété du Grand Besançon varie en fonction de la composition du ménage primo-accédant :

MÉNAGE DE 1 À 3 PERSONNES : subvention de 5 000 €

À PARTIR DE 4 PERSONNES : subvention de 6 000 €

Le Grand Besançon a en outre décidé de sécuriser le parcours d'accès des ménages primo-accédants. Pour ce faire, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Doubs (ADIL 25) sera missionnée pour accompagner les ménages tout au long de leur parcours d'accès.

- S'agissant de programmes de construction ou de promotion immobilière éligibles :

L'aide à l'accès à la propriété est destinée au financement de la construction d'une maison individuelle (achat du terrain et des droits à construire compris) ou de l'acquisition d'un appartement neuf préalablement labellisé par le Grand Besançon.

Pour bénéficier de la labellisation du Grand Besançon, les maisons individuelles et appartements devront respecter les critères suivants :

- la performance énergétique devra être conforme à la réglementation thermique de 2012, ou au niveau de performance énergétique « Bâtiment Basse Consommation - Neuf » (BBC Neuf 2005) ;

- les logements devront être conçus pour permettre leur accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, ainsi qu'adaptables facilement et à moindre frais ;

La labellisation est par ailleurs conditionnée à l'intervention complémentaire de la commune d'accueil et du constructeur ou du promoteur immobilier :

- la commune d'accueil devra décider de son adhésion au dispositif instauré par le Grand Besançon et se prononcer sur la mise en place d'une aide complémentaire correspondant à 20% du montant de l'aide prévue par le Grand Besançon, soit une aide directe ou indirecte de 1 000 € à 1 200 € ;

- le constructeur ou le promoteur immobilier devra s'engager à apporter une participation complémentaire correspondant à 100% du montant de l'aide qui sera accordée par le Grand Besançon, soit de 5 000 à 6 000 €.

Les différentes contributions ainsi mobilisées permettront d'apporter un soutien financier global de 11 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes, et de 13 200 € pour un ménage de quatre personnes ou plus.

Dans un premier temps, la commune est invitée à adhérer au dispositif et devra, après labellisation par le Grand Besançon du ou des programmes concernés, délibérer sur l'attribution de l'aide au(x) ménage(s) bénéficiaire(s).

La commission Administration-Finances a donné un avis en faveur d'un soutien direct. Une ligne budgétaire sera prévue. Elle peut être estimée à 12 000 €.

Considérant l'intérêt pour notre commune à soutenir l'accès à la propriété des ménages primo-accédants, afin notamment de favoriser la venue de jeunes ménages avec enfants. Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au dispositif d'aide à l'accès instauré par le Grand Besançon dans les conditions suivantes :

- la commune s'engage à soutenir une dizaine de logements pour la période 2014-2015, selon les conditions fixées par le Grand Besançon ;

- la commune apportera une aide de 1 000 € pour un ménage primo-accédant composé de 3 personnes, ou moins, et de 1 200 € pour un ménage primo-accédant composé de 4 personnes ou plus, en complément de l'aide du Grand Besançon ;

- l'aide accordée se présentera sous la forme d'une subvention.

Les Derniers instants D'un poilu

Charles Duquet, originaire des Combes, s'installe avec son épouse, née Balanche, leurs 10 enfants, 3 filles et 7 garçons, à la ferme St Antoine, en 1910. Deux fils seront mobilisés, Etienne qui reviendra et Félix qui mourra pour la France, le 9 septembre 1917.

Le jeune soldat, né le 18 février 1895, appartenait au 44^e régiment d'infanterie qui combatta en Alsace 1914 dans la vallée de l'Aisne, en Champagne 1915, à Verdun, dans les Vosges en 1916, au Chemin des Dames en 1917, dans la Somme en 1918.

Le 5 septembre 1917, le régiment se trouve dans un secteur de combat, sans défense, sans boyau de communication. L'ordre est donné de creuser tranchées et boyaux. Les ravitaillements s'opèrent de nuit. Le 6 septembre, on déplore 3 tués, 19 blessés.

Le 7 septembre, le régiment reçoit l'ordre d'exécuter une opération pour chasser les Allemands d'une tranchée et d'installer une ligne avancée. 4 groupes sont chargés de nettoyer la forêt, les 3 autres sont envoyés en direction des tranchées ennemies. Une aide nécessaire sera apportée si ces fantassins se heurtent à une résistance dont ils ne pourraient venir à bout par leurs propres moyens. Ils porteront une tenue d'assaut, seront dotés de vivres, de grenades, de pistolets automatiques. L'artillerie ouvre le feu à 13 heures. Les coups tombent à 50 mètres de la tranchée allemande. Nos soldats doivent se déplacer pour éviter des pertes. Les aviations des deux camps entrent en action.

À 19 heures, les vagues de nettoyage sortent de la tranchée et se dirigent sur leur objectif. Les combats sont intenses. Les Allemands résistent âprement. Deux sergents investissent la tranchée adverse. L'un est tué.

Un groupe lance des grenades dans une vingtaine d'abris, résiste à la contre-attaque à la mitrailleuse mais doit se replier.

Le 9 septembre, une attaque allemande se déclenche. Les Français reçoivent l'ordre de résister. Toutes les lignes sont coupées. Nombre d'officiers sont tués ou blessés.

Le repli, devant les pertes, est ordonné. L'activité de l'artillerie se maintient très forte durant la nuit. Une légère accalmie est constatée au petit matin.

Documentation réunie par Denis Duquet



Bilan des 3 journées :

6 septembre : 3 tués, 19 blessés

7 septembre : 17 tués, 70 blessés, 22 disparus dont Félix

8 septembre : 3 tués, 38 blessés, 23 disparus

Communiqué fourni par l'armée :

« Félix Duquet, né le 12 février 1896 aux Combes, reconnu mort pour la France le 9 septembre 1917 en Meuse. »

Son corps ne fut jamais retrouvé. Décès transcrit le 4 octobre 1921 à Saône, mention « tué à l'ennemi ».

Sa maman, chaque soir, sur le pont de grange de la ferme, attendait le retour de son fils, qui n'aura pas de sépulture.


2015

Jours de collecte **JEUDI** déchets ménagers

Recyclables
**semaine
impair**

Gennes • La Chevillotte • Le Gratteris
Mamirolle • Nancray • Saône

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
J 1	D 1	D 1	M 1	V 1	L 1
V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	M 2
S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 3
D 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4
L 5	J 5	J 5	D 5	M 5	V 5
M 6	V 6	V 6	L 6	M 6	S 6
M 7	S 7	S 7	M 7	J 7	D 7
J 8	D 8	D 8	M 8	V 8	L 8
V 9	L 9	L 9	J 9	S 9	M 9
S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10
D 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11
L 12	J 12	J 12	D 12	M 12	V 12
M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13
M 14	S 14	S 14	M 14	J 14	D 14
J 15	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15
V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16
S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17
D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18
L 19	J 19	J 19	D 19	M 19	V 19
M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20
M 21	S 21	S 21	M 21	J 21	D 21
J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22
V 23	L 23	L 23	J 23	S 23	M 23
S 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24
D 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25
L 26	J 26	J 26	D 26	M 26	V 26
M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27
M 28	S 28	S 28	M 28	J 28	D 28
J 29	D 29	D 29	M 29	V 29	L 29
V 30	L 30	L 30	J 30	S 30	M 30
S 31	M 31	M 31	D 31	L 31	J 31

 **Horaires** : début des collectes à 4h30.

Déchets résiduels : collecte hebdomadaire.

Déchets recyclables : collecte toutes les deux semaines (**semaine impaire**).

Jour férié : au cours des semaines comportant un jour férié, les collectes prévues sont reportées au lendemain du jour habituel. (À partir du jour férié, décalage de 24 h des collectes prévues jusqu'au samedi). Le service reprend normalement la semaine suivante.



Tél. : 03 81 41 55 35
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Pour bien recycler, il faut bien trier



AVEC LES BOUCHONS

Bouteilles, bidons et flacons en plastique
(y compris bouteille d'huile alimentaire, ketchoup...)



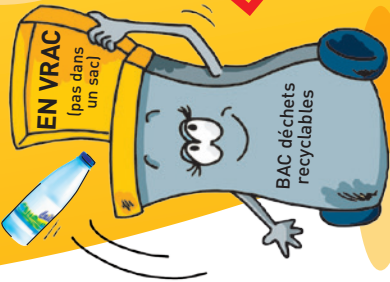
Cartons, cartonnets et briques alimentaires



Papiers, journaux, magazines, prospectus



Emballages métalliques
(boîtes de conserves, aérosols, canettes de boissons, bidons de sirop, barquettes en aluminium...)



- Les emballages doivent être vides et égouttés
- Inutile de les laver



Avec ou sans bouchon, couvercle ou capsule

Les pots, bocaux et bouteilles en verre

→ **Emballages en verre à recycler**

Recyclables
semaine
impair


Jours de collecte JEUDI

déchets ménagers

Gennes • La Chevillotte • Le Gratteris
Mamirolle • Nancray • Saône

2015

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1	S 1 31	M 1	J 1	D 1 1 ^{er} fév	M 1
J 2	D 2	L 2	V 2	L 2	M 2
V 3	L 3	J 3	S 3 40	M 3	J 3
S 4 27	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4
D 5	M 5	S 5 36	L 5	J 5	S 5 49
L 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6
M 7	V 7	L 7	M 7	S 7 45	L 7
M 8	S 8 32	M 8	J 8	D 8	M 8
J 9	D 9	M 9	L 9	L 9	M 9
V 10	L 10	J 10	S 10 41	M 10	J 10
S 11 28	M 11	L 11	D 11	M 11 1 ^{er} fév	V 11
D 12	M 12	S 12 37	L 12	J 12	S 12 50
L 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13
M 14 1 ^{er} fév	V 14	L 14	M 14	S 14 46	L 14
M 15	S 15 1 ^{er} fév	M 15	J 15	D 15	M 15
J 16	D 16 33	L 16	V 16	L 16	M 16
V 17	L 17	M 17	S 17 42	M 17	V 17
S 18 29	M 18	J 18	D 18	M 18	S 19 51
D 19	M 19	S 19 38	L 19	J 19	D 20
L 20	J 20	D 20	M 20	S 21 47	L 21
M 21	V 21	L 21	M 21	L 21	M 22
M 22	S 22 34	M 22	J 22	D 22	M 23
J 23	L 23	M 23	V 23	L 23	M 23
V 24	L 24	J 24	S 24 43	M 24	J 24
S 25 30	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25 1 ^{er} fév
D 26	M 26	S 26 39	L 26	J 26	S 26 52
L 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28 48	L 28
M 29	S 29 35	M 29	J 29	D 29	M 29
J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30
V 31	L 31	L 31	S 31 44	L 31	J 31 53

 **Horaires** : début des collectes à 4h30.

Déchets résiduels : collecte hebdomadaire.

Déchets recyclables : collecte toutes les deux semaines (semaine impaire).

Jour férié : au cours des semaines comportant un jour férié, les collectes prévues sont reportées au lendemain du jour habituel. (À partir du jour férié, décalage de 24 h des collectes prévues jusqu'au samedi). Le service reprend normalement la semaine suivante.



Tél. : 03 81 41 55 35
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Pour bien recycler, il faut bien trier



AVEC LES BOUCHONS
Bouteilles, bidons et
façons en plastique
(y compris bouteille d'huile
alimentaire, ketchup...)

Cartons, cartonnets
et briques alimentaires

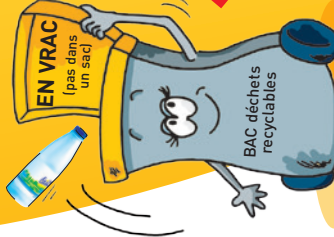


Papiers, journaux,
magazines, prospectus



Emballages métalliques
(boîtes de conserves, aérosols,
canettes de boissons, bidons de sirop,
barquettes en aluminium...)

- Les emballages doivent être vides et égouttés
- Inutile de les laver



Avec ou sans bouchon, couvercle ou capote

Les pots, bocaux et bouteilles en verre

→ **Emballages en verre à recycler**

Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.



Directeur de la publication : Yoran Delarue. Responsable de la communication : Luc Bandelier.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

L. Bandelier, Y. Delarue, C. Marechal, V. Courcier, A. Le Bras, J. Dubois, E. Juarez, A. Viennet, B. Voiron, P. Dupont, P. Meuterios, C. Ducouloux, J. Kolly, P. Freyermuth, M. Guyon, S. Domingues.

Conception, réalisation et impression : Simon Graphic - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96

Imprimé sur papier 100% recyclé - Dépôt légal : janvier 2015 - Édité à 1550 exemplaires.

